

Et rebelote

Date : 4 juin 2021

Elue du canton de Guichen sur la liste Energies Solidaires, Michèle Motel est devenue conseillère départementale d'Ille-et-Vilaine le 29 mars 2015 et a été désignée déléguée à l'éducation populaire par arrêté du 22 avril.

Considérant que « *ce n'est pas un crime de lèse-majesté d'avoir sa propre opinion* », il lui est arrivé en début de mandat de revendiquer la possibilité de voter en son « *âme et conscience* ».

De mémoire : une fois elle n'a pas participé à un vote (sur le rachat des terrains de PSA), une autre fois elle s'est abstenue (sur le rapport d'activité 2014 de la SADIV) et une fois encore elle a voté contre un projet de délibération (sur l'aéroport Notre-Dame-des-Landes).

Ses collègues lui ont alors reproché de s'être « *délibérément affranchie des règles élémentaires de solidarité nécessaires à un fonctionnement collectif normal et serein* ».

Dès janvier 2016, elle a été suspendue (en douce) du groupe des socialistes et apparentés qui constitue, avec l'appoint des radicaux, la majorité départementale Energies Solidaires.

Plus formellement ensuite :

- Par arrêté du 4 février 2016, le Président Jean-Luc Chenut lui a retiré sa délégation de fonction et de signature
- Par délibération du 24 mars 2016, elle a été remplacée dans toutes les instances où elle siégeait (à l'exception des commissions paritaires et du comité d'hygiène et de sécurité) : comité d'attribution des aides aux jeunes en difficulté - hors Rennes, comité consultatif Education/Jeunesse, comité de pilotage de la politique jeunesse départementale, comité de pilotage du Service civique, conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle pour la langue bretonne... ainsi que dans les groupes de travail internes consacrés à l'éducation et au sport.

Michèle Motel a donc effectué presque 6 ans de son mandat complètement en roue libre.

S'en expliquant, elle déclare le 19 mai 2016 : « [Je poursuis ce mandat mais je ne me représenterai pas. Il faut un renouvellement, que d'autres citoyens se présentent](#) ».

Oh ! stupeur !... La voilà qui se représente aux toutes prochaines élections départementales, exactement dans la même configuration.



La question toute simple que je me pose est de savoir si elle a obtenu la garantie de pouvoir désormais voter « *en son âme et conscience* » ou bien si au contraire cela ne lui apparaît plus du tout nécessaire.

Une question plus compliquée serait de savoir ce que Jean-Luc Chenut pense de tout ça. ;-)